

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le décret 2016-1705 du 12 décembre 2016, portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Considérant la publication sur le site de la Place de l'emploi Public en date du 2 juin 2025 ainsi que l'ouverture du concours externe sur titres d'ouvrier principal 2^{ème} classe dans la spécialité « Approvisionnement et magasin » sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 15 septembre 2025 en vue de pourvoir 2 postes.

DECIDE

ARTICLE 1^o : Le concours externe sur titres pour l'accès au grade d'ouvrier principal 2^{ème} classe, Spécialité « Approvisionnement et magasin » organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 2 postes se déroulera les :

- 24 novembre, admissibilité (étude des dossiers)
- 11 décembre, admission (épreuves écrites suivi de l'audition)

ARTICLE 2^o : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 7 août 2025,

P/La Directrice Générale et par délégation,

La Directrice Adjointe en charge du Pilotage
RH et des Organisations,

Pascale CUBERES

